

Luxembourg, le 07.09.2022
Union Syndicale Luxembourg/SC

**NOTE À L'ATTENTION DE M. ALEXANDER GEMBERG-WIESIKE
CHEF DE SERVICE DE L'OFFICE DE GESTION ET DE LIQUIDATION DES DROITS
INDIVIDUELS (PMO)**

Objet: Situation des agents du PMO Luxembourg – Attractivité Commission Européenne Luxembourg

Monsieur le Directeur du PMO,

Les agents du PMO Luxembourg nous ont fait part d'une situation très tendue en termes de charge et de conditions de travail. Il en résulterait également des difficultés singulières en matière de gestion des ressources humaines au sein de l'entité. Si la réorganisation qui a eu lieu en début d'année pouvait être justifiée par la situation de pandémie et ses conséquences sur l'activité, la manière dont cette réorganisation aurait été préparée et conduite ne semble pas avoir permis au PMO d'assurer sereinement le retour à la normalité.

L'**Union Syndicale Luxembourg** regrette profondément, sans mettre en cause la légitimité de l'Institution de s'organiser au mieux, les transferts récents de compétences entre les Services du PMO Luxembourg et Bruxelles, le site de Luxembourg ayant une nouvelle fois perdu en qualité et importance des services traditionnellement gérés sur place, en l'occurrence la fixation des droits à l'entrée en service et leur gestion ultérieure.

Ainsi la formation reçue par les agents de Luxembourg aux nouvelles tâches qui leur ont été attribuées fut estimée insuffisante pour atteindre la performance recherchée. À cela vient se rajouter des équipes de taille inférieure à celle qu'elles avaient avant la pandémie.

Or avec la fin des restrictions liées à la pandémie, le nombre de missions est reparti nettement à la hausse. De plus, le PMO Luxembourg a repris la gestion des missions de Frontex, qui sont structurellement nombreuses et plus complexes à traiter en moyenne.

Le recrutement de nouveaux collègues est perçu comme lent et est rendu d'autant plus difficile par les problèmes d'attractivité du site de Luxembourg qui ont été reconnues par la Commission, notamment la disparité de pouvoir d'achat supérieure à 25% en 2021 et le recrutement d'agents contractuels en dessous du minimum national pour l'ouvrier qualifié.

Dans ces conditions, le nombre de dossiers en retard de traitement serait aujourd'hui de plusieurs milliers et ce retard pourrait augmenter. Alors que les SLA du PMO prévoient un délai de traitement de 10 jours, il y aurait encore des missions en attente de traitement depuis le mois d'avril 2022.

Cela a eu comme conséquence que la charge de travail des agents du PMO Luxembourg est devenue insupportable pour un nombre significatif de collègues. Cette charge de travail laisse des traces sur la santé des collègues et aurait engendré même des cas de « burn-out ». Elle est également mise en cause dans des cas de maladie de longue durée. Les collègues ont l'impression que le management intermédiaire n'a pas de solutions à proposer et se sentent également peu compris par le haut management. Ils attendent aussi une meilleure communication.

L'Union Syndicale Luxembourg souhaiterait vous rencontrer aussitôt que possible pour discuter plus avant et explorer ensemble des possibles pistes qui pourraient soulager la situation actuelle.

En l'attente de votre aimable réponse, nous vous prions de croire, M. Gemberg-Wiesike, à l'expression de notre considération distinguée.

Miguel VICENTE NUNEZ
Président de l'Union Syndicale Luxembourg

Patricia ALMA
Secrétaire politique de l'Union
Syndicale Luxembourg

Sorin CRISTESCU
Secrétaire Générale de l'Union Syndicale
Luxembourg

Annamaria CSORDAS
Coordinatrice de la Délégation
Commission de l'Union Syndicale
Luxembourg

Copie: Mme INGESTAD Gertrud, Directrice Générale Ressources Humaines
M. SAKKERS Ewoud, Chef d'Unité Affaires Juridiques et Dialogue
Social
M. SEBASTIANI Cristiano, Coordinateur de l'Alliance
M. TRUJILLO Raul, Coordinateur de l'Alliance
M. KATSOGIANNIS Athanasios, Président du Comité Central du
Personnel
Mme PELLISTRANDI Blandine, Secrétaire Générale du Comité Central
du Personnel